



# L'ECHO DE LA NIZE



Travaux de construction de la MAM et aménagement du parking de la salle des fêtes



Travaux de protection des captages



Travaux d'aménagement parking salle des fêtes

Mairie de Brenoux  
2, Place de l'Eglise  
48000 BRENOUX  
04.66.48.06.34  
mairie.brenoux@wanadoo.fr

Bulletin d'information communal n°21  
Janvier 2025

# L'EDITO

Qui ne connaît pas l'illustre Hidalgo Don Quichotte de la Manche, chevalier errant du XVI<sup>ème</sup> siècle ? Nous retenons de ses aventures le combat titanesque qu'il entreprend contre les moulins à vent, si risible pour des esprits raisonnables. Une lecture attentive de l'œuvre de Cervantes nous offre pourtant matière à réfléchir sur la place que nous donnons aux valeurs que nous voulons défendre.

Qui, au temps de notre XXI<sup>ème</sup> siècle, ne s'est pas senti dans la peau de ce chevalier face à des moulins à vent ? Dans sa vie quotidienne, à son travail, lors de ses démarches administratives, etc...

Faut-il pour autant se résigner et baisser la garde ? Non.

Nous devons puiser dans nos ressources. Relever le défi. Faire avec ce que nous sommes plutôt qu'avec ce que nous avons. Chacun d'entre nous est pétri de certaines valeurs qui nous sont chères.

Notre société, notre communauté de vie, notre commune a besoin de ces ressources pour exister.

A l'heure des choix, et faute d'une « conjoncture » favorable, nous avons dû reculer devant certaines dépenses ; nous avons dû majorer l'assiette des recettes pour pallier les coûts de fonctionnement en perpétuelle augmentation.

La réalité de la gestion communale n'est pas de l'ordre du roman de chevalerie. Ici, il est question de ce que nous avons...en caisse.

Mais ne restons pas sur ce constat plutôt négatif et revenons à une vision plus positive.

Des réalisations : la vallée du Valdoncez possède à présent une structure flambant neuve qui accueille la M.A.M, un lieu dédié à l'A.L.S.H et un bureau France Services ; le parking devant la salle des fêtes a été rénové ; le lotissement du Champ du Four a trouvé des acquéreurs ; la révision du P.LU. est en phase terminale ; l'aire de jeux de Venède a été restaurée ; les périmètres de sécurité des bassins de Langlade et Malaval ont été finalisés.

Des projets et des sujets de préoccupation : nous travaillons toujours sur l'amélioration du système de traitement de l'eau pour le bassin de Malaval ; nous poursuivons notre démarche administrative du captage de Venède ; nous projetons des rénovations des logements communaux ; nos réseaux eau/assainissement très vieillissants méritent une attention particulière.

Si nous devons adapter nos interventions à notre budget et établir des priorités, le projet de verger conservatoire tout comme l'installation de panneaux de sécurité pour la traversée des troupeaux ne sont pas abandonnés. Nous n'oublions pas l'aire de jeu de Langlade, l'entretien des voies et chemins communaux.

Si le mandat de maire que j'ai accepté il y a bientôt cinq ans n'est pas une mince affaire et revêt toujours une charge morale importante, il m'a contraint de relativiser les situations rencontrées. Les moulins à vent sont toujours difficiles à terrasser mais l'intégrité, la persévérance et l'espoir sont des ressources indispensables dans la matière communale. Le souci de bien faire, au mieux, et une bonne volonté, cela aide bien et si certains se targuent de la perfection, ce n'est pas moi.

Cette nouvelle année 2025 nous laissera le soin de méditer, en gardant un regard rempli de pensées positives et d'espoirs.

En ces temps d'incertitudes politiques et économiques il semblerait que ce soit la meilleure posture morale à adopter.



Olivier TAURISSON

# La vie municipale

## SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Depuis le mois de novembre 2024, Madame Christelle Hugon qui avait déjà travaillé pour notre collectivité de 2018 à 2021, a remplacé Madame Argaud Priscille.

Madame Argaud qui nous avait rejoint en 2022 a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Le remplacement de secrétaire s'est fait tout naturellement, Madame Hugon est intervenue ponctuellement au cours de l'année pour certaines missions, dont le budget par exemple.



**Réunion publique Révision du Plan Local d'Urbanisme**

**Révision du PLU**

**JEUDI 9 JANVIER 2025 A 18H30**

**Rejoignez-nous pour un échange enrichissant!**

Salle des Fêtes  
21 route du Causse - Lanlade - 48000 BRENOUX

The graphic is a colorful poster for a public meeting. It features a green banner at the top with the text 'Réunion publique Révision du Plan Local d'Urbanisme'. Below this is a map of the town with a red location pin and the text 'Révision du PLU'. A blue banner at the bottom left says 'JEUDI 9 JANVIER 2025 A 18H30'. At the bottom right, there is a call to action: 'Rejoignez-nous pour un échange enrichissant!' and the location 'Salle des Fêtes, 21 route du Causse - Lanlade - 48000 BRENOUX'.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME

La réunion publique pour la révision du PLU s'est tenue le 09 janvier dernier à la salle des fêtes en présence de nombreux habitants venus écouter la présentation par le bureau d'études BONNET du nouveau document d'urbanisme communal.

Le Conseil Communal a tenu compte des orientations de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 et de la loi ZAN pour rédiger un document tenant compte de la réalité de nos territoires et pour viser un développement équilibré et vertueux de la commune sur une dizaine d'années.

Il a fallu également dépoussiérer le règlement du PLU existant datant de 2010 et adapter les zones à ouvrir à l'urbanisation aux prescriptions des textes susmentionnés.

Ce travail débuté en 2021 devrait se terminer au cours de l'automne 2025 par une délibération après enquête publique.

## HOMMAGE A ANDRE BADAROUX

Le 15 octobre 2024, nous apprenions avec tristesse le décès d'André BADAROUX, maire de la commune de 2008 à 2014, ancien adjoint et conseiller municipal durant plusieurs mandats.

Les membres du Conseil Municipal ayant eu la chance de le côtoyer, se souviendront de son profond sens du dévouement et de sa gentillesse

# La vie municipale

## CAPTAGE DE VENÈDE

Le projet de création du nouveau captage à Venède avec la création d'un nouveau réservoir est actuellement gelé.

En effet, depuis un an, plus de la moitié des 856 hydrogéologues de France sont en grève. Le rôle des hydrogéologues est essentiel : ils sont en charge de la quantité et de la qualité des captages d'eau potable dans chaque territoire.

Aucun captage ou modification de captage destiné à la consommation humaine ne peut ainsi se faire sans leur avis. Qu'il s'agisse de forer des puits, de construire de nouveaux bâtiments ou infrastructures.

Les tarifs des vacations de ces professionnels n'ont pas évolué depuis 2003. (Pour comparaison, les tarifs de l'indice ingénierie, sur lesquels les hydrogéologues demandent à être indexés, ont eux augmenté de 51% sur la même période).

Pour l'heure, il semble que la situation soit toujours dans l'attente d'une réponse gouvernementale...Il faut espérer que ce ne soit pas une impasse!!

## LOTISSEMENT DU CHAMP DU FOUR

Tous les lots du Lotissement du Champ du Four sont aujourd'hui réservés ou vendus.

Les travaux du lotissement ont été réalisés entre 2020 et 2021 pour un coût total de 250 000,00 € environ.

La vente des terrains en 2025 est une bonne nouvelle pour maintenir le dynamisme de la commune avec l'arrivée de nouveaux habitants (et peut-être de nouveaux élèves pour l'école), mais également pour les finances du budget principal qui a avancé en autofinancement les études et travaux du lotissement.

Le prix de vente des terrains est de 62 € pour le mètre-carré constructible et 35 € pour le mètre-carré non-constructible.



## PANNEAU POCKET

Nous vous rappelons que la commune a souscrit un abonnement auprès de l'application PanneauPocket.

Vous pourrez retrouver, via cette application, les informations publiées sur le site de la commune à l'adresse: <https://www.brenoux.fr>.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18 s'est tenue le dimanche 10 novembre en présence des élus du territoire, du corps des pompiers de St Etienne du Valdonnez, des anciens combattants et de représentants de la gendarmerie nationale. Les enfants de l'école de Langlade-St Bauzile ont pour l'occasion chanté une chanson pour apporter leur contribution à l'hommage rendu à nos aînés morts au combat.



**Panneau Pocket**

Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**

Scannez pour télécharger l'appli !

**GRATUIT**

**ANONYME**

**SANS PUBLICITÉ**

Accessible également sur ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

# La vie municipale

## COUP DE PROJECTEUR SUR LA SALLE DES FETES

La commune de Brenoux est située au carrefour de la vallée du Valdonnez. Cette position lui a permis d'accueillir depuis de nombreuses années un lieu de vie très actif : sa salle des fêtes.

Elle héberge à l'année les bureaux du Foyer Rural et ouvre ses portes à de très nombreuses associations. Son occupation est régulière, en semaine comme le week-end, de janvier à décembre. Les particuliers, résidents et non résidents de la commune, peuvent bénéficier de la location pour des événements familiaux.

La politique des municipalités qui se sont succédées depuis la construction de la salle des fêtes a toujours soutenu son développement et facilité son fonctionnement afin d'offrir aux habitants de notre vallée une variété d'activités pour tous les âges. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce dynamisme.

Ce lieu mérite donc une attention particulière et nécessite une gestion globale soutenue : entretien des locaux, tenue de l'agenda d'occupations, administration des recettes et des dépenses.

Quelques chiffres pour éclairage :

Estimatif des Dépenses courantes annuelles :

- Electricité : 9000 euros
- Maintenance pompe à chaleur : 917 euros
- Contrôle bâtiment : 294 euros
- Produits d'entretien : 400 euros
- Ménage société privée : 2750 euros

Total : 13 361 euros.

L'adresse e-mail de la salle des fêtes :  
sdf.brenoux@gmail.com.  
Informations et formulaire de demande de  
réservation sur le site internet et Panneau-  
Pocket.

Estimatif des Recettes : location aux particuliers , 3500 euros (les associations sont accueillies gracieusement dans les locaux selon leur besoin).

Si nous faisons intervenir bimensuellement la société ABER pour le nettoyage des salles, il est indispensable que chaque particulier ou chaque association veille à la propreté des lieux à chaque occupation, pense à fermer les portes, à vider les poubelles et à éteindre la lumière en partant.

Pour une utilisation saine, la cuisine comme les toilettes exigent une attention spécifique.

L'évidence de ces remarques peut paraître inutile, leur rappel est cependant de rigueur afin de maintenir ce lieu de vie accueillant, agréable, et disponible pour tout un chacun.

### TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LANGLADE - 21 route du Causse - 48000 BRENOUX -

	Tarifs HIVER (du 1er octobre au 30 avril)					
	1 jour		2 jours		3 jours	
	Salle	Salle + Cuisine	Salle	Salle + Cuisine	Salle	Salle + Cuisine
Habitants de la commune	140 €	190 €	190 €	240 €	240 €	290 €
Associations du Valdonnez	GRATUITE					
Habitants hors commune	210 €	260 €	290 €	340 €	360 €	410 €
Associations hors Valdonnez						

  

	Tarifs ETE (du 1er mai au 30 septembre)					
	1 jour		2 jours		3 jours	
	Salle	Salle + Cuisine	Salle	Salle + Cuisine	Salle	Salle + Cuisine
Habitants de la commune	120 €	170 €	170 €	220 €	220 €	270 €
Associations du Valdonnez	GRATUITE					
Habitants hors commune	190 €	240 €	270 €	320 €	340 €	390 €
Associations hors Valdonnez						

  

LOCATION SALLE DE REUNION	Tarif unique à la demi-journée : 40 €
---------------------------	---------------------------------------

  

A la réservation : Acompte de 80 € / Caution : 500 €
--

# La vie municipale

**Signature convention CC Coeur de Lozère et communes membres  
du Pays d'Art et d'Histoire - Mende et Lot en Gévaudan  
Le 26 novembre 2024**

Dans le cadre du renouvellement du label « Pays d'art et d'histoire » avec l'État, la convention partenariale entre la communauté de communes Cœur de Lozère (CCCL) et les communes du Pays d'art et d'histoire Mende & Lot en Gévaudan (PAH) a été signée ce mardi 26 novembre au Musée du Gévaudan à Mende. En présence de Laurent Suau, président de la CCCL, Régine Bourgade, maire de Mende, Élisabeth Minet-Treneule, adjointe à la ville et présidente du Pays d'art et d'histoire, de Nelly Lafont, cheffe de projet du PAH, et d'élus locaux, les maires des communes adhérentes se sont succédés pour signer la convention. La soirée s'est poursuivie par une visite du Musée et un temps de convivialité.



## **LE REPAS DES AINÉS 2024**

Le repas des Aînés s'est tenu le dimanche 24 mars 2024 à la salle des fêtes de Langlade. Ce fut l'occasion pour nos aînés de passer un agréable moment autour d'un délicieux repas préparé par l'Auberge des Laubies. Ce déjeuner était offert par la commune aux habitants de plus de 65 ans.

Ce sont plus de 60 convives qui avaient répondu à l'invitation. Ce moment de détente, plein de sourires, de partage et de convivialité a permis aux participants de se retrouver et de passer un agréable après-midi, grâce aux échanges retraçant les souvenirs ou anecdotes d'aujourd'hui et du passé avec l'appui d'une exposition de photos anciennes du village (photos de classe, scènes de village,...).

Rendez-vous en mars pour l'édition 2025 du repas des Aînés.



# Quelques chiffres...

Comme chaque début d'année, le Conseil Municipal s'est prononcé sur deux documents comptables : le compte administratif 2023 et le budget prévisionnel de l'année 2024.

Le montant de la Dotation Forfaitaire était de 55 562 €

	CA - Budget Principal		CA Budget Eau / Assainissement	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	269 749.99 €	271 273.57 €	55 007.10 €	16 578.76 €
Recettes	273 312.34 €	151 975.85 €	57 415.38 €	47 371.30 €
Résultat de l'exercice	3 568.35 €	- 119 297.72 €	2 408.28 €	30 792.54 €
Résultat reporté N-1	30 000.00 €	274 548.20 €	7 505.30 €	44 857.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 33 568.35 €</b>	<b>+ 155 250.48 €</b>	<b>+ 9 913.58 €</b>	<b>+ 75 559.91 €</b>

BUDGET 2024	Budget principal	Budget Eau Assainissement
<b>Fonctionnement</b>	292 403,30 €	160 441,91 €
<b>Investissement</b>	288 649,23 €	160 441,91 €

## Subventions aux associations 2024

- Amicale des pompiers : 250 €
- Société de chasse : 500 €
- APE GS Brenoux / Saint Bauzile : 650 €
- Gym Dynamique : 150 €
- Foyer Rural Langlade – Brenoux : 2 500 €
- Tennis Club du Valdonnez : 500 €
- Club des trois vallées du Valdonnez : 300 €
- Valdonnez Football Club : 550 €
- Compagnie l'Hiver Nu : 300 €
- Rendez-vous dans le Valdo : 100 €

Prix de l'eau		Assainissement	
<b>Abonnement</b>	65,00 €	<b>Abonnement</b>	55,00 €
<b>0 à 120m3</b>	1,00 € / m3	<b>Consommation</b>	0,85 €
<b>+ 120 m3</b>	0,38 € / m3		



FISCALITE LOCALE 2024	Base	Taux	Produit	Taux 2023
Taxe Habitation sur Résidences Secondaires	59 525	7,80 %	<b>4 643,00 €</b>	7,62 %
Foncier bâti	325 812	36,67 %	<b>119 979,00 €</b>	35,84 %
Foncier non bâti	9 220	197,82 %	<b>22 865,00 €</b>	193,34 %
Coef. Correcteur sur foncier bâti			<b>- 47 978,00 €</b>	
<b>Total produits</b>			<b>99 509,00 €</b>	

# Mémoire de nos Pères

Séance du 11 Octobre 1959

Objet: Demande de participation de la Caisse départementale scolaire pour le financement de petites réparations à faire à l'école de Bienoux (Langlade)

Présents: M. H. Chaptal, Dauode, Gailloud, Savajols, Malzac, Rumeil, Rumeil A, Clavel, Vincent, Guenier

Absents: 0

Secrétaire: P. Guenier.

Monsieur le maire fait connaître à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire de petites réparations à l'école de Langlade, mais que les efforts financiers consentis par la commune pour financer le programme de grosses réparations à l'école de chef-lieu ne permettent plus à la commune d'inscrire les dépenses nécessaires au budget.

En conséquence le Conseil Municipal accepte ainsi qu'il suit les opérations qu'il lui paraît souhaitable de voir réaliser d'urgence -

- fouilles d'éblaiement	15 000 F
- Maçonnerie	81 000 F
- Brillage	14 500 F
<b>Total</b>	<b>100 000 F</b>

Pour la réalisation d'un tel programme le Conseil Municipal sollicite la participation de la Caisse départementale scolaire.

Ainsi délibéré à Bienoux les jour, mois et an susdits.

Objet

Distribution de lait aux élèves des écoles

Objet Séance

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 23 septembre 1959 relative à la distribution de lait dans les écoles, le conseil décide de maintenir cette distribution - Monsieur Chaptal à Tenière fournira le lait à l'école de Bienoux et M<sup>r</sup> Malzac à l'école de Langlade

# Mémoire de nos Pères

Séance du 11 octobre 1959

Présents : MM. Chaptal, Daudé, Gaillard, Savajols, Malzac, Ranel Y, Ranel A, Clavel  
Vincent, Grenier

Absents : /

Secrétaire : P. Grenier

Demande de participation de la caisse départementale scolaire pour le financement de petites réparations à faire à l'école de Brenoux (Langlade).

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des petites réparations à l'école de Langlade mais que les efforts financiers consentis par la commune pour financer le programme de grosses réparations à l'école du chef-lieu ne permettent plus à la commune d'inscrire les dépenses au budget.

En conséquence le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit les opérations qu'il lui paraît souhaitable de voir réaliser d'urgence

- Fouilles déblaiement : 4500 F

- Maçonnerie : 91000 F

- Grillage : 4500 F

Total : 100 000 F

Pour la réalisation d'un tel programme le Conseil Municipal sollicite la participation de la Caisse départementale scolaire.

Ainsi délibéré à Brenoux le jour, moi et au susdits.

Même séance

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 23 septembre 1959, relative à la distribution de lait dans les écoles, le conseil décide de maintenir cette distribution. Monsieur Chaptal à Venède fournira le lait pour l'école de Brenoux et Monsieur Malzac à l'école de Langlade.

# Groupe Scolaire Brenoux - Saint-Bauzile

53 élèves ont fait leur rentrée en septembre 2024, répartis dans 4 classes avec l'équipe enseignante:

4 Classes :

TPS-PS-MS : Sophie Giral et Anaïs Belliard

GS-CP : Aurélie Raynal et Anaïs Belliard

CE1-CE2 : Samuelle Taurisson et Anaïs Belliard

CM1-CM2 : Sarah Raymond et Laura Lafont

La direction est assurée par Mme Raynal

## Les projets 2024-2025

Le projet d'école s'inscrit dans un projet autour des jeux. Pour mener ce projet, l'équipe enseignante a fait appel à Julia Assant, créatrice de la société « Ma P'tite boîte de jeux ». De par son savoir-faire et ses connaissances, elle fera vivre aux élèves des expériences ludiques pour apprendre à mieux se connaître et coopérer dans un premier temps, puis prendre plaisir à découvrir de nouveaux jeux dans un second temps.

Par la suite, les élèves, avec l'appui de Julia, créeront leur propre jeu : univers du jeu, type de jeu, rédaction des règles, création des objets. En fin d'année, chaque classe animera dans sa classe le jeu qu'elle aura créé auprès des autres élèves de l'école.

Pour clôturer le projet, deux moments forts seront organisés :

- Une journée où les aînés de la communauté locale (Club des Trois Vallées) seront invités à l'école pour enseigner des jeux traditionnels et participer à des jeux de société avec les élèves. Cette journée a pour objectif de favoriser le dialogue et la collaboration entre les générations.
- Une soirée jeu avec les familles pour la fête de l'école le vendredi 13 juin. Les élèves vont devenir animateurs le temps d'une soirée. Ils expliqueront le but et les règles du jeu et animeront les parties.

## Dépenses scolaires

La participation de la Commune de Brenoux aux frais de fonctionnement du groupe scolaire s'élevait pour l'année 2023/2024 à 50 896,56 € (2120,69 € x 24 élèves).

Le coût global de fonctionnement du groupe-scolaire s'élève à 112 396,52 €.

A noter également pour la commune la participation au

## Cantine

- Montant pris en charge par les communes = 3.00 euros (au lieu de 2.73 euros)

- Montant restant à charge aux familles = 3.95 euros (au lieu de 3.70 euros)

## Contact

**Lotissement L'Ensoleillade, Rouffiac**

**48000 SAINT-BAUZILE**

04. 66. 47. 06. 45

Ce.0480290E@ac-montpellier.fr



## Le personnel communal

Le personnel est composé de 4 personnes qui assurent les missions de garderie, de cantine, de nettoyage ou du ramassage scolaire ainsi que la mission d'ATSEM.



## Garderie

Les horaires de la garderie du lundi au vendredi (excepté le mercredi):  
à 7h30 et 11h30 et de 16h30 à 18h15.

## Informations pratiques

Classes le  
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI de  
8h30 à 11h30 et de  
13h30 à 16h30

# ALSH

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### ALSH - LES P'TITS MALINS

La compétence Enfance et Jeunesse est portée par la Communauté de Communes Mont-Lozère qui au travers d'une convention a confié l'animation du bassin de vie du Valdonnez (Brenoux, Lanuéjols et St Etienne du Valdonnez) au Foyer Rural Langlade-Brenoux.

Le Foyer Rural anime le territoire depuis de longues années et c'est donc naturellement que la collectivité s'est appuyée sur cette association via une convention d'objectifs annuelle et un soutien financier.

L'ALSH 3-11 ans est ouvert tous les mercredis en période scolaire de 7h30 à 18h00, mais également pendant certaines périodes des vacances scolaires de 8h00 à 18h00.

Un accueil ados est également proposé aux jeunes du territoire, le jeudi en fin d'après-midi.



### PERMANENCE France services

#### Espace intercommunal de Brenoux

(23 route du Causse - Langlade - 48000 BRENOUX)

#### HORAIRES

##### TOUS LES MARDIS

9 h 30 à 12 h 30

13 h 30 à 16 h 30

France Services Le BLEYMARD  
Route du Mont Lozère - 48190 MONT LOZERE ET GOULET  
Tél. : 04.66.31.68.85 / Courriel :

France Services Villefort  
38, avenue des Cévennes - 48000 VILLEFORT  
Tél. : 04.66.46.69.85 / Courriel :

### ESPACE INTERCOMMUNAL

Le chantier de construction de l'espace intercommunal débuté en juin 2023 s'est achevé au printemps 2024. La Maison d'Assistants Maternels "BARBAMA'MAM" a investi les lieux dès le mois de juillet. Pour rappel, la CCML prenait en charge le loyer de l'ancien lieu d'accueil depuis la création de l'association. Aujourd'hui, elle est naturellement accueillie gratuitement dans des locaux adaptés à la garde des plus jeunes.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) "Les Petits Malins" autrefois hébergé dans la salle des fêtes de Langlade, accueille désormais dans ce nouveau bâtiment les enfants dans le cadre des activités proposées.

Enfin, l'accueil «France Services» est désormais réalisé tous les mardis dans des bureaux dédiés dans l'Espace Intercommunal.

Coût total de l'opération : 754 680 €

Financements:

- Etat (DETR) : 50 %
- Département : 12 %
- Région : 8 %
- CCML : 30 %.

# La Communauté de Communes

## Projets d'investissements 2024.

- Bâtiment enfance et jeunesse (ALSH Brenoux / Bleygard / Villefort) : 1 305 000 €
- Défense contre les incendies : 119 400 €
- Services publics (Bureau itinérant Office de tourisme et France services) : 80 000 €
- Aménagement déchèteries : 59 000 €
- Bâtiments administratifs et techniques : 497 000 €

<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>32,51 %</b>
<b>Taxe foncière des propriétés bâties</b>	<b>3,58 %</b>
<b>Taxe foncière des propriétés non bâties</b>	<b>50,17 %</b>
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</b>	<b>3,94 %</b>
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>	<b>9,60 %</b>

<b>Budgets</b>	<b>Principal</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>SPANC*</b>	<b>SPA Tourisme*</b>	<b>PMR*</b>
<b>Fonctionnement</b>	5 592 349 €	805 400 €	88 200 €	182 547 €	93 200 €
<b>Investissement</b>	2 767 506 €	288 000 €	20 744 €	7 490 €	59 002 €
<b>Total</b>	8 359 855 €	1 093 400 €	108 944 €	190 037 €	155 202 €

\*Service Public d'Assainissement Non Collectif / \*Service Public Administratif Tourisme (office de tourisme), \*Point Multiple Rural

## CHIFFRES CLÉS

- 6 budgets pour 10 millions d'euros
- 611 464 € d'excédent sur la section de fonctionnement
- Montant de la dette 989 729 €, soit 171 € par habitant

## LES PRINCIPALES RECETTES

720 200 € de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers.

3 M€ de recettes de fiscalité directe locale (taxe foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

# Mémento

## **Raccordements Réseaux AEP / ASSAINISSEMENT**

Les formulaires de demandes de raccordement, d'abonnement et de résiliation d'abonnement aux réseaux eaux et assainissement communaux peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<https://www.brenoux.fr/vie-pratique/eau-et-assainissement>

Pour rappel, le transfert de compétence vers la communauté de communes est toujours d'actualité et entrera en vigueur le 01 janvier 2026...

## **Zoom sur l'interdiction du brûlage des déchets verts**

La circulaire du 18 novembre 2011 rappelle l'interdiction du brûlage des déchets verts, ceci pour plusieurs raisons. En effet il est à l'origine de :

- Risques pour la santé : les particules émises par la combustion de déchets encore verts véhiculent des composés cancérigènes comme notamment les dioxines ;
- Pollution environnementale : le brûlage est source d'émissions de gaz responsables de l'effet de serre et du réchauffement climatique ;
- Risques d'incendies ;
- Troubles de voisinages : la liberté des uns s'arrêtant là où commence celle des autres, et dans le souci du bien vivre ensemble il apparaît évident que le brûlage est une nuisance pour le voisinage.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que 100 trajets pour se rendre à la déchèterie la plus proche ! De quoi s'interroger sur ses pratiques et s'organiser entre voisins pour les apports en déchèterie, les broyer si l'on possède un broyeur à usage individuel, quitte à laisser ces déchets verts au fond du jardin...Après tout est-ce si grave ? La forêt connaît bien ce processus qui participe au retour au sol des minéraux, et à la biodiversité.

Nos sols s'appauvrissent, il est important de faire un retour au sol et de les enrichir.

En complément du compostage :

Le broyat de déchets verts, ainsi que les feuilles ou petits branchages participent à une meilleure qualité de votre compost. Apportés en égale quantité à vos biodéchets de cuisine, ils permettent un meilleur processus de dégradation, une meilleure aération et un compost équilibré pour vos futures utilisations dans le potager ou en rempotage.

## **Rivière et ripisylve**

Qu'est-ce que la ripisylve ?

La ripisylve est l'ensemble de la végétation qui borde un cours d'eau, des herbes semi-aquatiques aux arbres les plus gros.

Aucuns travaux ne peuvent être envisagés sans autorisation communale ou préfectorale selon les cas de figure.

Veillez bien à vous renseigner auprès des services de l'Etat avant d'entreprendre de tels travaux : [ddt48@lozere.gouv.fr](mailto:ddt48@lozere.gouv.fr).

# Mémento

## DÉCHÈTERIE

La déchèterie du Valdonnez située entre Varazoux et Saint Etienne du Valdonnez est ouverte :

Le Mercredi de 9h00 à 12h00 et 13 h 30 à 17h00 et le Samedi de 9h00 à 12h00.

Doivent être obligatoirement amenés à la déchèterie :

Les objets ménagers (vieux mobilier, électroménager, films et bidons plastiques, emballages polystyrène) ;

Les gravats et matériaux de démolition ;

Les déchets verts ; les ferrailles ; les cartons,...

Les déchets dangereux (peintures, solvants, les piles, batteries, huiles de friture et de vidange).

## EPAVES

La voie publique n'est pas un lieu de stationnement pour des véhicules en panne ou destinés à la casse.

Les administrés voudront bien faire le nécessaire pour procéder à l'enlèvement des véhicules stationnés sur la voie publique.

Enlèvement gratuit par Environnement 48

Tél : 04.66.32.37.55

## DIVAGATION DES ANIMAUX

Devant une augmentation toute relative de la divagation de chiens et de chats, il est rappelé avant que ce phénomène n'augmente dans des proportions gênantes pour la population les dispositions prévues par la loi :

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qu'il est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural).

## RAPPEL

Dispositifs d'assainissement : halte aux lingettes et serviettes dans les toilettes !

Les canalisations d'eaux usées, dénommées communément « tout-à-l'égout » ne peuvent pour autant accepter tous les déchets ! Les dispositifs d'assainissement subissent fréquemment des dysfonctionnements liés à la présence d'objets solides ou toxiques, indésirables dans les canalisations des eaux usées, notamment des lingettes.

Si sur certains emballages de lingettes, vous pouvez lire la mention "biodégradable", cela ne vous autorise pas à les jeter dans les sanitaires. La durée du trajet entre vos toilettes et la station d'épuration est trop courte pour qu'un tel phénomène entre en jeu. De par leur nature résistante, les lingettes bouchent les réseaux et les pompes. Les conséquences sont des risques de débordement des ouvrages et une augmentation du coût de fonctionnement et de traitement des eaux usées.

Alors, pour une participation citoyenne de tous à la préservation de notre environnement, veillez au respect de ces règles de bon sens : ne plus jeter vos lingettes et serviettes usagées dans les toilettes mais avec vos ordures ménagères.

### Mairie :

**Téléphone : 04.66.48.06.34**  
**mairie.brenoux@wanadoo.fr**

### Site internet:

**<https://www.brenoux.fr/>**

**Permanence de Monsieur le Maire :**

**Le jeudi de 09h30 à 11h30**

### Ouverture du secrétariat :

lundi : 8h30 - 12h00  
mardi : 8h30 - 12h00  
mercredi : 8h30 - 12h00  
13h30 - 17h30  
Jeudi : 8h30 - 12h00  
vendredi : fermé